

DECISION N°73-2024
SIGNATURE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION OBSERVATOIRE
NUMERIQUE DE L'HABITAT ET DE LA RENOVATION ENERGETIQUE

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 22 mai 2019 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes de Forez-Est et notamment son programme d'action, dont :

- L'enjeu n°10, intitulé « Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments »,

Considérant la nécessité d'accéder aux données de l'observatoire numérique de l'habitat et de la rénovation énergétique afin de piloter au mieux les actions menées par la Communauté de Communes de Forez-Est,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer la convention proposée par le Département de la Loire, telle rapportée en annexe.

ARTICLE 2

Dit qu'aucun engagement financier n'est nécessaire puisque les données sont mises à disposition à titre gracieux.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 16/04/2024

Le Président,
Pierre VERICEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240416-73-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024